



Chemipro CAUSTIC

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit

Nom du produit: Chemipro Caustic
Utilisation du produit: Détergent (produit uniquement pour usage professionnel)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Nettoyant pour procédés en industries agro-alimentaires. Procédé de nettoyage semi ouvert
Utilisations déconseillées: Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur :
Brouwland
Korspelsesteenweg 86
3581 Beverlo
Belgique

1.4 Numéro de téléphone en cas d'urgence :

Centre d'information sur les produits dangereux (BIG) +32 14 58 45 45
BELGIQUE/LUXEMBOURG +32 70 245 245
PAYS-BAS +31 30 274 88 88

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit: Mélange

Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

Skin Corr. 1A, H314
Aquatic Chronic 2, H411

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification: C; R35
Xi; R37
R31
N; R51/53



Dangers pour la santé humaine:

Provoque de graves brûlures. Irritant pour les voies respiratoires. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Dangers pour l'environnement:

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus. Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, se reporter à la section 11.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:

Mention d'avertissement:

Danger

Contient du (de la):

Hydroxyde de sodium

Mentions de danger:

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Conseils de prudence

Prévention:

P260 - Ne pas respirer les poussières.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification:

La manipulation et/ou la transformation de cette substance peuvent éventuellement générer une poussière capable de provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge.



3. Composition/informations sur les composants

3.1. Mélanges

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
Hydroxyde de sodium	REACH #: 01-2119457892-27 CE: 215-185-5 CAS: 1310-73-2 Index: 011-002-00-6	25-35	C; R35	Skin Corr. 1A, H314	[1] [2]
Métasilicate de sodium	REACH #: 01-2119449811-37 CE: 229-912-9 CAS: 6834-92-0 Index: 014-010-00-8	10-20	C; R34 Xi; R37	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335	[1]
Troclosene sodium, dihydrate	REACH #: 01-2119489371-33 CE: 220-767-7 CAS: 51580-86-0 Index: 613-030-00-X	2.5-10	E; R2 O; R8 Xn; R22 Xi; R36/37 R31 N; R50/53	Ox. Sol. 2, H272 Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1]
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	REACH #: 01-2119489428-22 CE: 270-115-0 CAS: 68411-30-3	1-3	Xn; R22 Xi; R41, R38	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318	[1]
Hydrocarbures aliphatiques	REACH #: 01-2119487078-27 CE: 232-455-8 CAS: 8042-47-5	1-5	Non classé.	Asp. Tox. 1, H304	[1] [2]
			Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées cidessus.	Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H décrites cidessus.	



Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type:

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PBT selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer de rincer pendant 15 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin.
Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appeler immédiatement un médecin. S'assurer d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin.
Contact avec la peau	Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer de rincer pendant 15 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête vers le bas



	pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appeler immédiatement un médecin. S'assurer d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin.
Protection des sauveteurs	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé	
Contact avec les yeux	Provoque des lésions oculaires graves.
Inhalation	Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
Contact avec la peau	Provoque de graves brûlures.
Ingestion	Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition	
Contact avec les yeux	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Douleur, larmoiement, rougeur
Inhalation	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires, toux
Contact avec la peau	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation, rougeur La formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
Ingestion	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant: En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés.

Traitements spécifiques: Pas de traitement particulier.



5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique extinctrice ou de gaz carbonique.

Moyens d'extinction inappropriés: Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange:

Les nuages de poussière fine peuvent former un mélange explosif avec l'air. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni dans aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux:

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
Dioxyde de carbone; monoxyde de carbone; oxydes d'azote; oxydes de phosphore; composés halogénés; oxyde/oxydes de métal

5.3. Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers:

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie:

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel hors urgence: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ou marcher sur le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Ne pas respirer les



poussières. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour le personnel d'urgence:

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation. Informer les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement:

Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté.

Grand déversement accidentel:

Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

7. Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures de protection:

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la formation de poussière pendant la manipulation et éviter toutes les sources d'inflammation possibles (étincelle ou flamme). Empêcher l'accumulation de poussière. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé..

Conseils généraux sur l'hygiène professionnelle:

Il est recommandé au personnel de se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker entre les températures suivantes: 0 à 30°C (32 à 86°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations:

Non applicable temps que les scénarios d' exposition des substances ne sont pas disponibles

Solutions spécifiques au secteur industriel:

Non applicable temps que les scénarios d' exposition des substances ne sont pas disponibles



8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Hydroxyde de sodium	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2009). CEIL: 2 mg/m ³
Hydrocarbures aliphatiques	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2009). Valeur limite: 5 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: brouillard Valeur de courte durée: 10 mg/m ³ 15 minute(s). Forme: brouillard

Doses dérivées avec effet

Pas de DNEL disponible pour le mélange.

Concentrations prédites avec effet

Pas de PNEC disponible pour le mélange.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés	Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatique intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.
Mesures de protection individuelles	Mesures d'hygiène Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
	Protection oculaire/faciale (EN 166) Fortement recommandé : Lunettes de protection, écran partiel ou total du visage



Protection de la peau	Protection des mains (EN 374)	Fortement recommandé : Gants - caoutchouc butyle , caoutchouc nitrile (Délai de résistance à la perméation: 1 - 4 heures).
	Protection corporelle (EN 14605)	L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
	Autre protection cutanée	Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
	Protection respiratoire (EN 143, 14387)	Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
	Dangers thermiques	Non applicable.
	Contrôle de l'exposition de l'environnement	Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique	Poudre
Couleur	Blanc. [Pâle]
Odeur	chlorée (eau de javel)
Seuil d'odeur	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.
pH	12 à 13 [Conc. (% poids / poids): 1%]
Point de fusion/point de congélation	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Brouwland



Point d'éclair	> 100°C
Vitesse d'évaporation	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Durée de combustion	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Vitesse de combustion	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Limites supérieures /inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Pression de vapeur	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Densité de vapeur	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Masse volumique	1 à 1.2
Solubilité(s)	Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Coefficient de partage noctanol/eau	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Température d'autoinflammation	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Température de décomposition	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Viscosité	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Propriétés d'explosivité	Non applicable
Propriétés comburantes	Oui

9.2. Autres informations

Aucune information additionnelle.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactivité: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique: Le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: Eviter la formation de poussière pendant la manipulation et éviter toutes les sources d'inflammation possibles (étincelle ou flamme). Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant



le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Empêcher l'accumulation de poussière.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles:

Extrêmement réactif ou incompatible avec les matières suivantes:
Les acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition dangereux:

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Méta-silicate de sodium	DL50 Orale	Rat	500 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Rat	>5000 mg/kg	-
Troclosene sodium, dihydrate	DL50 Orale	Rat	1823 mg/kg	-
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	DL50 Orale	Rat	404 mg/kg	-
Hydrocarbures aliphatiques	CL50 Inhalation Poussières et brouillards	Rat	>5.2 mg/kg	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-

Conclusion/Résumé:

Aucun effet important ou danger critique connu.

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	2342.8 mg/kg



Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	0.5 Milliliters	-

Conclusion/Résumé: Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé: Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé: Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé: Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé: Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé: Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Métasilicate de sodium	Catégorie 3	Indéterminé	Irritation des voies respiratoires
Troclosene sodium, dihydrate	Catégorie 3	Indéterminé	Irritation des voies respiratoires



Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme		
Exposition de courte durée	Effets potentiels immédiats	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Effets potentiels retardés	Aucun effet important ou danger critique connu.
Exposition de longue durée	Effets potentiels immédiats	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Effets potentiels retardés	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets chroniques potentiels pour la santé	Conclusion/Résumé	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Généralités	L'exposition répétée ou prolongée à la poussière peut entraîner une irritation respiratoire chronique.
	Cancérogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mutagénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Téatogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Effets sur le développement	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Effets sur la fertilité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Autres informations	Aucun effet important ou danger critique connu.	

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
hydroxyde de sodium	Aiguë CE50 40 mg/l	Daphnie	48 heures
Métasilicate de sodium	Aiguë CL50 210 mg/l	Poisson	96 heures
Troclosene sodium, dihydrate	Aiguë CE50 0.196 mg/l	Daphnie	48 heures
Hydrocarbures aliphatiques	Aiguë CL50 >100 mg/l	Poisson	96 heures

Conclusion/Résumé: Aucun effet important ou danger critique connu.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé: La biodégradabilité de la somme des composants organiques contenus dans le produit a été évaluée et atteint des valeurs de DBO/DCO ou de dégagement de CO₂ > 60% ou de réduction en COD > 70% - seuils de classification 'readily biodegradable' (p.e. selon la méthode 301 de l'OCDE)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom du	Log P _{ow}	FBC	Potentiel
--------	---------------------	-----	-----------

Brouwland



produit/composant			
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	3.32	-	Élevée
Hydrocarbures aliphatiques	>6	-	Élevée

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (KOC)	Non déterminé pour le mélange
Mobilité	Non déterminé pour le mélange

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT	Non applicable
vPvB	Non applicable

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets:

Il est recommandé d'éviter ou de réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation.

Déchets dangereux:

Oui.

Brouwland

Korspelsesteenweg 86 • B-3581 Beverlo - Belgium
 Tel. +32-(0)11-40.14.08 • Fax. +32-(0)11-34.73.59
 sales@brouwland.com • www.brouwland.com



Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Classe de déchet
20 01 15*	Déchets basiques

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets:

Il est recommandé d'éviter ou de réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage.

Précautions particulières:

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation.

14. Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro UN	UN3262	UN3262	UN3262	UN3262
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Trolosene sodium, dihydrate, Sodium hydroxide)	SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Trolosene sodium, dihydrate, Sodium hydroxide)	CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Trolosene sodium, dihydrate, Sodium hydroxide). Marine pollutant	Solide inorganique corrosif, basique, N.S.A. (Trolosene sodium, dihydrate, Sodium hydroxide)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8 	8 	8 	8
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui	Oui	Yes	Yes

Brouwland



14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun	Aucun	None	None
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.			

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes	Aucun des composants n'est répertorié.
Annexe XVII – Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux	Non applicable

Autres Réglementations UE

Fiche d'information sur les composants en accord avec le règlement détergent 648/2004/CE:	≥ 30% phosphates
	≥5 - <15% agents de blanchiment chlorés
	<5% tensio-actifs anioniques, hydrocarbures aliphatiques

Réglementations nationales

NL	PGS 15 (en cas de ADR 5.2, PGS 8)
Vlaanderen	Vlarem II bis

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risqué chimique.

Brouwland

Korpelsesteenweg 86 • B-3581 Beverlo - Belgium
 Tel. +32-(0)11-40.14.08 • Fax. +32-(0)11-34.73.59
 sales@brouwland.com • www.brouwland.com



16. Autres informations

* Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR	L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL	Dose dérivée sans effet
DPD	Directive Préparations Dangereuses [1999/45/CE]
CE	Commission European
mention EUH	mention de danger spécifique CLP
IATA	Association international du transport aérien
CVI	conteneurs en vrac intermédiaires
Code IMDG	code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe	coefficient de partage octanol/eau
MARPOL 73/78	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
VLE	Valeurs limites d'exposition
PTB	Persistants, Toxiques et Bioaccumulables
CPSE	concentration prédite sans effet
REACH	Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
REACH #	Numéro d'enregistrement REACH
tPtB	Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS]

Classification	Justification
Skin corr. 1A, H314	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H résumées

H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires



H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4, H302	TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4
Aquatic Acute 1, H400	DANGER AIGU POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1, H410	DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2, H411	DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Asp. Tox. 1, H304	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Dam. 1, H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Ox. Sol. 2, H272	MATIÈRES SOLIDES COMBURANTES - Catégorie 2
Skin Corr. 1A, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1A
Skin Corr. 1B, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
STOT SE 3, H335	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies respiratoires] - Catégorie 3

Texte intégral des phrases R abrégées

R2	Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition
R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles
R22	Nocif en cas d'ingestion
R34	Provoque des brûlures
R35	Provoque de graves brûlures
R41	Risque de lésions oculaires graves
R37	Irritant pour les voies respiratoires
R38	Irritant pour la peau
R36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires
R31	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

**Texte integral des classifications [DSD/DPD]**

E	Explosif
O	Comburant
C	Corrosif
Xn	Nocif
Xi	Irritant
N	Dangereux pour l'environnement

Fiche élaborée en prenant en compte les informations des fiches données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit.

Date de révision: 11/03/2015